

Communiqué de presse

4^{ème} Conférence du cycle de conférence « e-commerce » organisé par l'IUIL

Ce mercredi 23 avril 2014 a eu lieu la 4^{ème} conférence du cycle de conférences consacré aux aspects légaux de l'e-commerce lancé par l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) en octobre 2013.

« La protection des consommateurs en matière d'e-commerce »

Maître Renaud LE SQUEREN de l'étude DSM Legal a présenté cette thématique à un public d'une trentaine d'intéressés dans les locaux de l'Abbaye de Neumünster de 12h30 à 14h.

La protection des consommateurs est un sujet d'autant plus d'actualité que le Code de la consommation a été récemment modifié par la loi du 2 avril 2014. Les modifications portent sur les contrats entre professionnels et consommateurs conclus à distance et hors établissement commercial, ce qui concerne donc tout aussi bien l'e-commerce que la levée de l'interdiction du colportage, conformément au droit européen. L'adaptation du Code de la Consommation, outre le fait de lever une interdiction totale, met aussi à disposition tout un arsenal de sanctions civiles et pénales pour protéger et renforcer les droits du consommateur.

D'autres thèmes abordés étaient la génération de trafic et les obligations formelles pour tout ce qui concerne les ventes à distance.

Cette conférence sera suivie de 3 autres conférences entrant dans le même cadre. La prochaine conférence du cycle autour des aspects légaux du commerce électronique est prévue pour le 24 juin 2014 et traitera de la protection des données.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.iuil.lu.